ISAM/MBM

Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI
ISAM / Mbujimayi (officiel)
Le Directeur Général
(isamombm@gmail.com/+243827294334)

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°022/ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2019 DU 13/01/2020 PORTANT NOMINATION DE QUELQUES MEMBRES DU CADRE SCIENTIFIQUE

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national en République démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo ;

Vu l'arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des arts et Métiers de Mbujimayi, ISAM de Mbujimayi en sigle ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017 portant nomination des membres du Comité de gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de gestion du 29 novembre 2019 ;

Attendu qu'il y a nécessité de nommer quelques membres du corps scientifiques pour couvrir les besoins de l'Institution qui s'y rapportent ;

Considérant le dossier individuel de chacun des candidats ;

Sur proposition du Secrétaire Général Académique ;

Le Comité de Gestion entendu ;

Décide :

Article 1. Sont nommés membres du corps scientifique les personnes dont les noms suivent en regard de leurs grades :

a) **Assistants de premier mandat**

N°	NOM, POSTNOM ET/OU PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	CIMANGA DIBA Léon	M	N.U.
2.	KABOLA KAMUEMA Exode	F	7965916S
3.	KASONGO KASONGO Jean	M	N.U
4.	KUMANYI LUKANU Louis	M	7965917T
5.	MBUYI BUNANA Eunice	F	N.U
6.	MILAMBU MBAYA	M	N.U
7.	TSHILANDA TSHILUMBA	F	7974588S

b) **Bibliothécaire de deuxième classe :**

N°	NOM, POSTNOM ET/OU PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	KANYIKI MUANGULA NSALA	M	N.U.

Article 2. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Article 3. Le Secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à dater de sa signature.

Fait à Mbujimayi, le 13/01/2020

Le Directeur Général,

INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS * MBUJIMAYI *

NGALA NTUMBA KABASHADI, PhD.
Professeur Associé